

*Ensemble Scolaire LARGENTE*  
*42 avenue Jacques Loëb*  
*64100 BAYONNE*

# « ENSEMBLE »

**Règlement intérieur des étudiants de BTS**

**2024-2025**



*Être membre d'une communauté éducative,  
c'est se situer comme une personne engagée dans un projet partagé.  
C'est vivre ensemble, c'est-à-dire grandir, se construire au contact des autres.  
Pour cela, en tant qu'étudiant à Largenté, je prends connaissance de ce projet :*

## **Conditions d'admission**

### 1. Diplômes exigés :

Le BTS est ouvert à tous les élèves titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement général, technologique et professionnel.

Le **BTS Commerce International** oriente vers une carrière commerciale en relation avec l'international

Le **BTS Comptabilité et Gestion** destine à une carrière dans le milieu comptable, fiscal et social.

### 2. Aptitudes requises :

- Capacité de travail soutenue
- Sens de la communication, du contact et des relations humaines
- Dynamisme, esprit d'initiative, goût d'entreprendre
- Méthode et organisation
- Maîtrise de l'outil informatique
- Volonté de réussir

### 3. Modalités d'inscription :

Procédure Parcoursup.

## **INTERLOCUTEURS DES ÉTUDIANTS**

<i>Chef d'Etablissement</i>	<i>M. P. MAYTE</i>
<i>Adjointe de Direction</i>	<i>Mme S. LARRANDABURU</i>
<i>Conseillère Principale d'Éducation (CPE)</i>	<i>Mme C. NOGUES</i>
<i>Responsable pôle enseignement supérieur</i>	<i>Mme N. MANGIAROTTI <a href="mailto:bts@largente.eu">bts@largente.eu</a></i>
<i>Référente vie étudiante</i>	<i>Mme J. GUICHARD <a href="mailto:vieetudiante@largente.eu">vieetudiante@largente.eu</a></i>
<i>Secrétaire de direction</i>	<i>Mme L. MEYNADIER</i>
<i>Attachée de gestion</i>	<i>Mme F. THEUIL</i>
<i>Responsable informatique</i>	<i>M. F. SAINT PIERRE <a href="mailto:informatique@largente.eu">informatique@largente.eu</a></i>
<i>Accueil de l'établissement</i>	<i><a href="mailto:accueil@largente.eu">accueil@largente.eu</a></i>
<i>Bureau de la vie étudiante</i>	<i><a href="mailto:vieetudiante@largente.eu">vieetudiante@largente.eu</a></i>
<i>Service comptabilité</i>	<i><a href="mailto:comptabilite@largente.eu">comptabilite@largente.eu</a></i>

# Être étudiant à Largenté :

## 1. Comportement quotidien

La valeur du diplôme de BTS est à promouvoir, tant dans l'intérêt de l'établissement que dans celui des étudiants qui doivent :

- s'exercer à la maîtrise de soi et au respect des autres.
- adopter, en stage, une attitude positive, en mettant au service des entreprises d'accueil leur dynamisme, leurs savoirs et leur motivation.

A ces deux titres, un comportement quotidien irréprochable dans l'enceinte, mais aussi hors de l'établissement, est attendue.

Dans l'établissement une tenue correcte est exigée. Par ailleurs, une journée hebdomadaire sera dédiée au port d'une tenue professionnelle.

## 2. Respect du climat de travail

Les étudiants sont considérés comme les premiers responsables de leur travail et de leur progrès. Ils sont invités à prendre des responsabilités et des initiatives qui contribuent à l'instauration de bonnes relations au sein de la classe et à la construction d'un état d'esprit propice au travail. A l'inverse, seront sanctionnés les fraudes ou tentatives de fraude sur les exercices individuels imposés, le dénigrement du travail ou de la participation d'autrui.

## 3. Cadre de vie

Le Lycée Largenté met à la disposition des étudiants des locaux de classe (première et deuxième années), un foyer et un espace de documentation.

**Il est interdit pour les étudiants de se garer sur le parking de Largenté.**

L'accès aux classes de cours s'effectue par le parc qui reste un lieu de passage ; il est interdit d'y rester sur les temps de pause.

La coexistence avec l'environnement scolaire (école, collège et lycée) s'effectuera autant que possible sur le mode de la séparation des lieux de travail et des lieux de vie.

L'établissement est ouvert pendant les jours de travail du lundi au jeudi de 7h45 à 18h45 et le vendredi de 7h45 à 17h00.

## 4. Respect du matériel

L'établissement met au service des étudiants des équipements. Les salles de classes possèdent du mobilier et du matériel audiovisuel.

Les étudiants :

- s'engagent à respecter les locaux, le mobilier et le matériel : toute dégradation sera sanctionnée et donnera lieu à un remboursement si nécessaire.
- participent au maintien de la propreté des lieux et de leur cadre de vie.
- prennent les précautions nécessaires d'utilisation des matériels.
- signalent toute détérioration involontaire.
- utilisent l'outil informatique et Internet conformément aux usages pédagogiques et selon les directives des professeurs.

- ne copient pas les logiciels et fichiers divers, n'en implantent pas sur les disques durs, ne modifient pas les divers paramétrages et signalent tout dysfonctionnement au professeur.
- sont responsables de leurs objets personnels (leur perte ne met pas en cause la responsabilité de l'établissement).

## 1) Foyer

Le foyer des BTS est exclusivement réservé aux étudiants.

Il est ouvert toute la semaine de 8h00 à 18h00 (sauf le vendredi, 17h00) et géré par les étudiants. Il devra toujours être maintenu en parfait état de propreté. Dans le cas contraire, il sera simplement fermé pour une durée indéterminée.

Le foyer est le lieu où les étudiants peuvent prendre leur déjeuner, se détendre pendant leur temps de pause (des micro-ondes et une cafetière sont à disposition). Ainsi, il est strictement interdit de manger dans les salles de cours puisqu'un espace est dédié à cette fin.

## 2) Matériels pédagogiques

L'établissement met à disposition des étudiants des manuels en location. Les documents de travail sont fournis et facturés par l'établissement. Les manuels non restitués seront facturés. Les petites fournitures restent à la charge de l'étudiant.

## 5. Ordinateur portable :

Le suivi des études en BTS CG et BTS CI à Largenté nécessite la location obligatoire d'un ordinateur portable fourni par l'établissement. L'étudiant n'est pas autorisé à utiliser son ordinateur personnel sauf dans le cadre d'un protocole d'accompagnement (PAP, PPS ou PAI)

Ce matériel est paramétré avec les logiciels utilisés par les étudiants durant leur formation et leur permet de se connecter aux serveurs pédagogiques de l'établissement afin d'accéder à Internet, aux ressources fournies par les enseignants ou bien de sauvegarder leurs travaux.

Il répond à un cahier des charges correspondant aux exigences du monde professionnel :

### **Ordinateur portable écran 15 pouces**

*Processeur Intel I3 ou I5*

*Système d'exploitation Windows professionnel*

*Disque dur SSD*

*Carte Wi-Fi 5 GHZ*

*8 GO de RAM*

*USB 3.0*

Chaque étudiant d'une même classe dispose d'un ordinateur identique (marque, modèle).

En fonction des années, le matériel peut être de marque TERRA WORTMANN, LENOVO, ACER... mais toujours dans le respect du cahier des charges.

**Le montant de la location mensuelle s'élève à 15 € par mois (soit 150 € /an).**

Le présent règlement, signé par l'étudiant, vaut contrat de location annuelle entre celui-ci et l'établissement lors de la remise de l'ordinateur à la rentrée.

**Un chèque de caution d'un montant de 600 € est demandé au même moment. Ce chèque, non encaissé, sera restitué ou détruit à la fin de l'année scolaire sauf en cas de dommage(s) constaté(s) sur le matériel.**

L'étudiant conserve avec lui le matériel attribué durant les périodes de vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver et Pâques) et de stage.

Pour information, à l'issue de la 2ème année de BTS, il sera proposé à l'étudiant d'acquérir le matériel utilisé à un tarif préférentiel.

## 6. Utilisation du téléphone portable

Dans le cadre de la préparation aux examens et d'une éducation responsable aux outils numériques, l'utilisation du téléphone portable ou de tout autre appareil numérique (montre connectée...) est interdite à l'intérieur des salles de cours. Ainsi, il doit être éteint et rangé (non apparent). Toutefois, à des fins pédagogiques, les professeurs peuvent en autoriser l'usage.

## 7. Assiduité-Ponctualité

L'étudiant qui a fait le souhait de s'inscrire à Largenté s'engage à suivre tous les cours avec assiduité et à participer à toutes les épreuves, écrites, orales et exercices prévus.

Le contrôle des présences est assuré par le professeur à chaque cours.

L'état des absences et des retards sera comptabilisé par le référent vie étudiante.

Les absences seront remontées sur les bulletins semestriels et sur le dossier scolaire de l'étudiant.

- Les établissements scolaires dépendant de l'Education Nationale ayant obligation de veiller à l'assiduité des étudiants, l'Inspection Académique est prévenue en cas d'absentéisme.
- De même, l'établissement fournit régulièrement l'état des absences et retards au service des bourses de l'enseignement supérieur qui peut, à tout moment, suspendre leur attribution.
- Il en est de même pour les étudiants recevant des allocations versées par la CAF ou autres aides diverses.

### ▲ Absences prévisibles ou pour convenances personnelles :

L'étudiant qui prévoit de s'absenter doit avertir le référent vie étudiante et fournir un justificatif écrit à son retour. Sans ce document, l'absence sera injustifiée.

Les étudiants veillent à ne pas prendre de rendez-vous médicaux ou autre sur heures de cours.

Les rendez-vous avec les entreprises, dans le cadre des missions, seront également pris en dehors des heures de cours.

### ▲ Absences non prévues :

Toute absence non prévue doit être signalée, obligatoirement par téléphone au **07.82.25.13.44** par l'étudiant dans la journée et par mail à l'adresse suivant : [vieetudiante@largente.eu](mailto:vieetudiante@largente.eu)

L'étudiant doit fournir un justificatif écrit à la référente vie étudiante sous 48h, sinon l'absence sera injustifiée. En l'absence de signalement, la référente vie étudiante contactera les parents ou autres responsables.

Tous les justificatifs d'absence ne sont pas acceptables, la Référente Vie Etudiante juge de la recevabilité des motifs. Par exemple, pour une absence liée à une maladie il faudra fournir un certificat médical et pour le permis, il faudra fournir, la convocation.

### ▲ Procédure en cas d'absence injustifiée :

- ✓ 1ère absence injustifiée : convocation par la référente vie étudiante
- ✓ 2ème absence injustifiée : convocation par le professeur principal pour une mise au point
- ✓ 3ème absence injustifiée : convocation par la responsable avec lettre d'engagement
- ✓ 4ème absence injustifiée : convocation par la direction. L'engagement n'a pas été respecté, des sanctions disciplinaires s'appliquent, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

## ▲ Les retards

La sonnerie réglementaire indique l'heure du début et de fin de chaque cours.

Les étudiants doivent être en classe, prêt à travailler à 8h05. L'étudiant qui arrive après cette heure est considérée comme en retard.

Tout étudiant en retard de plus de 40 minutes ne sera pas accepté en classe, ce retard sera comptabilisé comme une absence.

Les retards répétitifs entraineront une procédure similaire aux absences injustifiées.

## 8. Evaluations

### 1) Evaluation globale

Les familles reçoivent un bulletin par semestre où sont portées les notes et appréciations des professeurs et du chef d'établissement ou de son représentant. Tous les travaux corrigés et notés par les professeurs serviront à compléter le bulletin semestriel ainsi que le livret de l'étudiant destiné à être présenté au jury de l'examen.

En cas de non-respect du règlement intérieur concernant le travail, le comportement ou un niveau requis non atteint, le Conseil des professeurs et/ou le Conseil de classe pourra prononcer à tout moment une réorientation qui mettra un terme définitif à la poursuite de la formation en BTS au Lycée Largenté.

Le passage en 2<sup>ème</sup> année est accordé aux étudiants :

- ayant réalisé un nombre suffisant de semaines de stages et un projet, conformément aux objectifs de la formation,
- dont les résultats, la motivation, le sérieux dans le travail et le comportement général sont jugés satisfaisants,
- n'ayant pas fait l'objet de mesures disciplinaires.

A la fin du BTS, figure sur le livret scolaire une mention attribuée par le Conseil des professeurs et choisie parmi 3 possibilités :

- **Très favorable** : pour les étudiants qui obtiennent de très bons résultats dans toutes les disciplines, qui ont fait preuve de beaucoup de sérieux méritant donc un succès au BTS
- **Favorable** : pour les étudiants qui ont obtenu des résultats convenables en faisant preuve de beaucoup de sérieux et de régularité dans leur travail.
- **Doit faire ses preuves** : pour les étudiants qui pourraient être reçus à l'examen, à condition d'améliorer, le jour des épreuves, leurs résultats.

Le redoublement de la 2<sup>ème</sup> année, en cas d'échec à l'examen, pourra être envisagé. Il pourra se faire dans la limite des places disponibles pour les étudiants, jugés en Conseil de professeurs, sérieux dans le travail, assidus aux cours, aux contrôles, non perturbateurs et n'ayant pas fait l'objet de mesures disciplinaires.

### 2) Devoir sur Table (DST)

**La présence aux DST prévus à l'avance est OBLIGATOIRE.**

Chaque absence à un devoir devra être excusée par un certificat médical à présenter à la référente vie étudiante.

Les DST se déroulent dans une salle dédiée et les étudiants sont soumis au règlement spécifique de cette salle.

### **3) Stages et Missions**

Plusieurs stages et missions obligatoires de formation professionnelle doivent être effectués par chaque étudiant qui recherche lui-même l'entreprise d'accueil.

Les étudiants sont tenus de suivre et de respecter les procédures fixées par l'établissement en matière de démarches, de conventions de stage et de gestion de projets. Ces procédures leur seront expliquées par le professeur responsable.

Les stages et les projets feront l'objet de rapports évalués.

Les rapports seront présentés à l'examen sous forme de dossiers professionnels.

## **9. Règles et informations diverses**

### **1) Statut des études**

Les élèves des classes de BTS ont le statut d'étudiant. Cependant, ils sont soumis au même calendrier (jours de travail et congés) que les élèves des classes du lycée, sauf exception signalée par le chef d'établissement.

### **2) Restauration**

Les étudiants qui le souhaitent peuvent prendre le repas de midi à la cafétéria ou au self.

### **3) Bourse de l'enseignement supérieur**

Ces bourses sont distinctes de celles attribuées dans l'enseignement secondaire et font l'objet d'un nouvel acte de candidature.

### **4) Affichage**

Les étudiants désirant porter à l'affichage telle ou telle information destinée à tous (petites annonces, spectacles, clubs, réunions...) doivent se servir exclusivement du panneau d'affichage présent à l'entrée du foyer. La direction veillera au bon usage de ce panneau d'affichage.

### **5) Tabac**

Conformément à la loi sur le tabagisme, il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement.

### **6) Représentation des étudiants**

Chaque classe de BTS désignera un ou deux délégués de classe, interlocuteurs privilégiés de l'équipe enseignante et de l'équipe de direction. Les délégués des étudiants pourront poser toutes questions et faire toutes suggestions auprès des instances décisionnelles de l'établissement. Des propositions d'animations culturelles, pastorales... seront faites aux étudiants qui sont membres à part entière de la communauté éducative de Largenté.

Depuis plusieurs années, un BDE (Bureau Des Etudiants) est actif au sein du pôle enseignement supérieur, il mène différentes actions afin de financer des projets réalisés par et pour les étudiants.

*Les étudiants qui ne respecteront pas le présent règlement s'exposent à des sanctions disciplinaires. Selon la gravité des faits, ces sanctions pourront aller d'un simple rappel à l'ordre jusqu'à l'exclusion en passant par une mise à pied temporaire. Les sanctions sont comparables à celles appliquées en entreprise.*

*Lu et approuvé,*

*Date et signature de l'étudiant :*

